

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/540/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande de Madame CONSEIL Christine, dans le cadre de l'organisation du Festival du Film d'animation de la CCVS, pour le transport d'enfants par la Compagnie de cars L'Oiseau Bleu domiciliée 11 route des Deux vallées - 80102 ABBEVILLE, le vendredi 17 octobre 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : Le vendredi 17 octobre 2025 entre 8h00 et 13h00.

Les cars l'Oiseau Bleu sont autorisés à stationner sur la chaussée Boulevard Victor Hugo, au niveau du Vert Bocage à Eu, afin de permettre la dépose et la montée des élèves.

Article 2 : La sécurité des enfants sera assurée par la Police Municipale.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le seize octobre deux-mille-vingt-cinq.

 M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

